Que faire lorsque l'Aïd coïncide avec un vendredi

QUESTION: *Si l'un des deux `Aïd coïncide avec le vendredi (Joumou'a), doit-on faire la prière de Joumou'a (prière du vendredi) et assister à sa Khotba (sermon du vendredi) ce jour ou non?*

Réponse de cheikh ibn Baz *-Qu'Allah lui fasse Miséricorde-* :

Ce qui est légiféré pour les musulmans si l`Aïd coïncide avec un vendredi est d'accomplir la prière de l'Aïd ainsi que la prière de Joumou'a dans les mosquées où est célébrée la prière de Joumou'a (habituellement). Et, il est permis pour celui qui a assisté à la prière de l'Aïd de délaisser la prière de Joumou'a et de se contenter de la prière de Dhor, d'après les Hadiths suivants :

D'après Zayd ibn Arqam –qu'Allah l'agrée- : Le Prophète –prières et bénédictions d'Allah sur lui- a accompli la prière de l'Aïd puis a facilité le Joumou'a en disant : ***« Que celui qui veut accomplir la prière, l'accomplisse »***. [1] […]

Extrait de : « Majmou' Fatawa » de son éminence le cheikh ibn Baz - Volume 4, Page 504, Fatwa No. 556

QUESTION: *Que faire si la fête coïncide avec le vendredi ?*

***:-Qu'Allah lui fasse Miséricorde-*Réponse de cheikh ibn 'Othaymine**

–prières etDans ce cas-là il faut effectuer la prière de la fête et celle du vendredi, comme le faisait le Prophète . Puis ceux qui ont assisté à la prière de la fête peuvent être dispensés d'être présents à labénédictions d'Allah sur lui- prière du vendredi, par contre ils devront prier le Dhor, car c'est une prière prescrite à ce moment là, et on ne peut la délaisser.

du cheikh Mouhammad ibn Saleh el 'Outhaymine.La Prière des 2 fêtes » Questions & Réponses concernant Epître : «

---

[1] Rapporté par les cinq cheikhs sauf at-Tirmidhi, et authentifié par ibn Khouzayma

Copyright © Mise En Garde 2002